



**Mission Permanente de la République d'Haïti auprès des
Nations Unies**

Allocution

du

Docteur Lourdes Marie BELOTTE

Directrice des Ressources Humaines au

Ministère de la Santé Publique et de la Population

à

**La 47^e Session de la Commission de la Population et du
Développement**

New York, le 10 avril 2014

Vérifier au prononcé



Monsieur le Président,

Au nom de la République d'Haïti, je vous félicite pour votre élection à la Présidence de la 47^e session de la Commission sur la Population et le Développement. Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de la Bolivie, du Bénin et du Costa Rica, respectivement au nom du Groupe des 77 et la Chine, des PMA et de la CELAC.

Monsieur le Président,

Depuis que la République d'Haïti a adopté le plan d'action issu de la Conférence internationale sur la Population et le Développement, aucun effort n'est ménagé pour rendre sa mise en œuvre effective. Dès le départ, le concept Santé de la Reproduction est inscrit dans la Politique Nationale de Santé; les actions entreprises dans le domaine considèrent le cycle de vie.

Il est important de rappeler que, du point de vue institutionnel et juridique, le pays a élaboré une politique de population, créé un Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes et récemment une Ministre Déléguée auprès du Premier Ministre est chargée des Droits de l'Homme et de la Lutte contre la Pauvreté extrême. Dans la Constitution de 1987 amendée, article 17.1, le principe du quota d'au moins 30% de femmes est reconnu à tous les niveaux de la vie nationale, notamment dans les services publics ; le Ministère de la Santé est dirigé de nos jours par deux femmes. En avril 2012, le Parlement Haïtien a voté la Loi sur la Paternité Responsable et la filiation des enfants pour protéger les droits des enfants et des femmes. Une *Loi sur le SIDA* proposée par le Ministère de la Santé est en attente de vote au niveau du Parlement, ce, pour une synchronisation harmonieuse entre le droit de la population de se protéger contre le VIH/SIDA et le droit des personnes séropositives ou infectées et affectées de ne pas être exclues et marginalisées. Actuellement, le viol est considéré comme un crime en Haïti.

Par ailleurs, l'engagement du pays dans les services de planification familiale n'a cessé de croître et est aujourd'hui au plus haut niveau. En mars 2013, Son Excellence Joseph Michel Martelly, Président de la République d'Haïti, a pris un Arrêté faisant obligation aux institutions de santé du pays d'offrir des services de



planification familiale et, en mars 2014, sous le Haut Patronage de la Première Dame de la République, Madame Sophia Martelly, une campagne nationale de PF qui met l'accent sur les besoins non couverts a été lancée.

Monsieur le Président,

Les indicateurs montrent que pour le secteur santé, des progrès sont enregistrés dans divers domaines. La mortalité infantile a progressivement baissé ; cependant la mortalité périnatale demeure un problème majeur. La prévalence du VIH/SIDA dans le groupe d'âge de 15 à 49 ans est actuellement à 2.2%, selon la dernière enquête démographique et de Santé, comparée à 6 au début. Le pourcentage de naissances en milieu hospitalier se situe de nos jours à 37 et il existe une tendance régulière à la baisse de la fécondité depuis 1994, de 4.8 enfants par femme à 3,5. La mortalité maternelle reste encore élevée ;

Pour arriver aux résultats mentionnés, des efforts avaient été entrepris pour étendre et améliorer l'offre de services, renforcer la gouvernance, combattre la stigmatisation. Deux filières de formation de sages-femmes (18 mois pour les infirmières diplômées et entrée directe de 3 ans) sont aujourd'hui en application pour augmenter le nombre de personnel qualifié dédié à la santé de la reproduction ;. Il convient également de mentionner la mise en œuvre d'un programme de sécurité transfusionnelle, de dépistage et du traitement de cancer du col de l'utérus, les activités intensives de vaccination et l'introduction de nouveaux antigènes. De même, la gratuité du dépistage du VIH et de l'accès aux ARV sont des acquis à préserver.



Monsieur le Président,

De grands défis demeurent. La superficie du pays ne changera pas mais la population continue de croître au rythme de 1.2% l'an. La grossesse précoce constitue un problème à surmonter. Des pas timides ont été franchis en matière de santé des adolescents et des jeunes notamment dans le domaine de santé sexuelle et de procréation, Les besoins non satisfaits en matière de planification familiale pour les femmes en union se situent autour de 35% ; parmi les femmes ayant déjà eu deux enfants, six sur 10 déclarent ne plus en vouloir.

En dépit des avancées dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA, le passage à échelle de la prévention de la transmission verticale du VIH est encore loin d'être atteint et l'infection à VIH se féminise ; l'approche multisectorielle priorisée tarde à se matérialiser.

Les différentes catastrophes qui ont frappé le pays, particulièrement le séisme dévastateur du 12 janvier 2010 ont laissé un nombre important de personnes à besoins spéciaux ; le système de santé était sorti fortement endommagé.

Face à ces défis, de nouvelles orientations sont définies dans la Politique Nationale de Santé basée sur les principes **d'universalité, de globalité, d'équité et de qualité**. Il faut retenir les interventions prioritaires suivantes : l'établissement d'un système national d'approvisionnement en intrants; l'extension des centres de soins obstétricaux et néonataux de base (SONUB) pour un total de 100 d'ici 2015; le développement de pôle mère-enfant pour l'offre de soins en un seul point ; la mise en place de postes de premiers soins couplés à des services de planification familiale dans les grands marchés publics; sans oublier, la formation et le déploiement de 10,000 Agents de Santé Communautaire Polyvalents à travers les dix départements sanitaires du pays, l'implantation du Centre National de Cancérologie et de Radiothérapie et la mise en place du registre national des cancers et la reconstruction du Centre National de transfusion sanguine.



Monsieur le Président,

En Haïti la mise en œuvre du plan d'action de la CIPD a été possible grâce à la contribution nationale et à la solidarité internationale.

L'accompagnement du FNUAP pour maintenir continu le domaine Population et Développement au centre des débats à l'intérieur du pays a été remarquable. Que tous les partenaires techniques et financiers du secteur santé trouvent ici l'expression des remerciements de la population haïtienne !

Monsieur le Président,

Les problèmes qui ont abouti au plan d'action de la CIPD sont d'actualité ; aussi, l'engagement du secteur santé haïtien est renouvelé pour poursuivre l'agenda. Toutefois, dans un environnement international où les ressources financières s'amenuisent et les besoins grandissant, je forme le vœu que le plan d'au-delà 2014 veille à un plus fort accent sur la coopération entre les Etats Membres pour capitaliser sur les histoires à succès et veille également à ce que l'approche multisectorielle devienne réalité, car l'amélioration de la qualité de vie dont nous rêvons tous et que nous recherchons ne saurait l'être sans une action concertée de tous les secteurs.

Je vous remercie.

